



1. Objectifs

- Assurer un environnement sain, respectueux et sécurisant pour tous les membres du cercle, en particulier les enfants.
- Prévenir, détecter et traiter tout comportement inapproprié ou contraire à l'éthique conformément aux exigences de la FFCEB et au décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Signalement d'incidents

2.1 Que signaler ?

- Tout **comportement inapproprié** (harcèlement, intimidation, violence, propos déplacés, etc.).
- Tout **incident portant atteinte à l'intégrité physique ou morale** d'un membre.
- Toute **suspicion de maltraitance ou comportement déplacé envers un mineur**.

2.2 Comment signaler ?

- **Confidentiellement** au référent éthique par e-mail, en personne ou par téléphone en cas d'urgence.
- Par écrit via un **formulaire de signalement** disponible au club ou sur demande.

2.3 Traitement du signalement :

- Le référent éthique enregistre l'incident dans un registre confidentiel.
- Une évaluation est faite dans un délai de **7 jours**.
- En cas de gravité, le signalement est transmis :
 - Au président du cercle
 - À la FFCEB
 - Et/ou aux autorités compétentes (si nécessaire)

3. Contrôle annuel du casier judiciaire (modèle 2)

3.1 Qui est concerné ?

- Tous les enseignants en contact avec des mineurs.

3.2 Fréquence :

- Annuellement

3.3 Modalités :

- Chaque personne concernée remet une copie de son extrait de casier judiciaire modèle 2 au référent éthique.
- Les documents sont conservés de manière sécurisée pendant la saison en cours.

4. Protection de l'enfance

4.1 Principes :

- Respect de l'intégrité physique et psychologique de l'enfant.
- Communication bienveillante et appropriée.
- Interdiction de tout comportement à connotation sexuelle, discriminatoire ou violente.

PROCÉDURE ÉTHIQUE – CERCLE LES 3 ARMES DE GEMBOUX



4.2 Mesures concrètes :

- Présence obligatoire d'au moins deux adultes lors des activités avec des mineurs.
- Zones de vestiaires séparées adultes/enfants lorsque c'est possible.
- Sensibilisation des encadrants aux bonnes pratiques (charte et sensibilisation périodique).

4.3 Référent éthique :

- Personne de confiance, formée ou informée sur les droits de l'enfant et la procédure de signalement.
- Coordonne les actions préventives et intervient en cas de doute ou d'alerte.

5. Diffusion et sensibilisation

- La procédure ainsi que le formulaire de signalement sont diffusés via le site internet du cercle « *Club d'escrime Les 3 armes* » et transmise par mail à tous les encadrants.
- Une **charte de comportement éthique** est remise, signée par chaque encadrant à chaque prise de fonction et rappelée périodiquement aux encadrants.

Pour le cercle d'escrime Les 3 Armes

O.DELCORPS,
Référent Ethique